

Destinataires : Les retraités et les anciens employés des Entités Sears Canada qui ont certains droits en matière de pension ou autres prestations aux retraités

Objet : Ordonnance de procédure de réclamation approuvée par les tribunaux pour les retraités

1. Pourquoi est-ce que je reçois cette lettre?

Le but de la présente lettre est de vous informer que le 22 février 2018, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « **Cour** ») a approuvé l'Ordonnance de procédure de réclamation des employés et des retraités. Cette Ordonnance d'un tribunal a approuvé un processus concernant le calcul et la présentation de réclamations d'employés et de retraités à l'encontre des Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants.

Les Entités Sears Canada, en consultation avec le Contrôleur, ont collaboré étroitement avec Koskie Minsky LLP, l'Avocat désigné en matière de pension commis d'office par la Cour pour élaborer et s'entendre sur (a) les méthodologies appropriées pour le calcul des réclamations que vous, d'autres retraités ou les conjoints survivants applicables de retraités pourriez avoir à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard de droits à la pension de Sears et à d'autres prestations de retraite, ainsi qu' (b) un processus simplifié pour traiter ces réclamations. Morneau Shepell ltée (qui est actuellement l'administrateur du régime enregistré de retraite de Sears Canada inc. [le « **Régime de retraite de Sears** »]) et le Surintendant des services financiers de l'Ontario (l'autorité de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario) ont également fait partie de ce processus de consultation concernant la méthodologie visant à calculer le manque de fonds au sein du Régime de retraite de Sears.

Couverture d'assurances maladie, dentaire et vie des retraités

Selon les registres des Entités Sears Canada, vous aviez droit dans le passé à une couverture d'assurances maladie ou dentaire ou vie, qui ne sont plus offerts par les Entités Sears Canada. Vous pouvez donc réclamer la perte de ces avantages des Entités Sears Canada. L'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités a approuvé une méthodologie pour le calcul de votre réclamation liée à ces avantages (votre « **Demande de prestations de retraité** », et la méthodologie utilisée pour calculer la demande étant la « **Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité** »). Le montant de votre Demande de prestations de retraité est inclus dans le Relevé de demande de prestations de retraité ci-joint.

Les Entités Sears Canada, en consultation avec le Contrôleur, ont collaboré étroitement avec l'Avocat désigné en matière de pension pour élaborer et s'entendre sur la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité qui a été approuvée par la Cour. Bien que vous ne soyez pas représenté par l'Avocat désigné en matière de pension, les Entités Sears Canada croient que la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité représente une approche juste et raisonnable d'évaluation des réclamations de tous les retraités concernant la perte de leurs avantages. Toutefois, si vous n'êtes pas d'accord avec la méthodologie approuvée par la Cour, vous aurez l'occasion de proposer une autre approche d'évaluation de votre réclamation. Pour plus d'information, veuillez consulter la question 9 plus loin.

Prenez note que vous aurez l'occasion de corriger les Renseignements personnels utilisés par les Entités Sears Canada pour calculer votre Demande de prestations de retraité, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur de votre réclamation. Pour plus de renseignements sur la façon de procéder, consultez la réponse aux questions 3 et 9 plus loin.

Régime de retraite à prestations déterminées

Si vous avez droit à une pension « à prestations déterminées » en vertu du Régime de retraite de Sears. L'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités indique que les réclamations à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard du manque de fonds du Régime de retraite de Sears seront traitées de façon distincte au nom de tous les participants ayant droit à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears. Une réclamation sera déposée en votre nom à l'égard de vos droits à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears. **À l'heure actuelle, il n'y a rien à faire pour faire valoir une réclamation que vous pourriez avoir à l'égard de droits à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears.**

Le Relevé de demande de prestations de retraité ci-joint indique si vous avez droit à des prestations déterminées en vertu du Régime de retraite de Sears conformément aux livres et registres des Entités Sears Canada.

Régime de retraite complémentaire

Si vous avez droit au Régime de retraite complémentaire de Sears Canada inc., l'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités approuve un processus par lequel l'Avocat désigné en matière de pension déposera une réclamation au nom de tous les participants au Régime de retraite complémentaire, y compris les retraités comme vous qui ne sont pas représentés par l'Avocat désigné en matière de pension. À titre de retraité non représenté par l'Avocat désigné en matière de pension, vous pouvez soit (a) déposer votre propre réclamation à l'égard de vos droits en vertu du Régime de retraite complémentaire (consultez la question 6 plus loin pour de l'information sur la façon de procéder) ou (b) vous pouvez rien faire et par défaut, votre réclamation sera incluse dans la réclamation déposée par l'Avocat désigné en matière de pension.

Le Relevé de demande de prestations de retraité ci-joint indique si vous avez des droits en vertu du Régime de retraite complémentaire conformément aux livres et registres des Entités Sears Canada.

2. En quoi consiste le Relevé de demande de prestations de retraité?

Les Relevés de demande de prestations de retraité sont des réclamations que vous et d'autres retraités ou leurs conjoints survivants pourriez faire à l'encontre des Entités Sears Canada à l'égard de la résiliation de vos prestations d'assurances maladie, dentaire, et vie.

3. Comment la Demande de prestations de retraité est-elle calculée? Quels Renseignements personnels ont été utilisés?

Votre Demande de prestations de retraité a été calculée en utilisant la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité approuvée par la Cour. Le Relevé de demande de prestations de retraité renferme le montant de votre demande de prestations de retraité.

En vertu de la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité, le calcul de votre Demande de prestations de retraité se base sur quelques données générales et sur certains Renseignements personnels qui vous sont propres. Les Renseignements personnels suivants ont été utilisés lors du calcul de votre Demande de prestations de retraité :

- Votre date de naissance
- Votre sexe
- Votre âge au 1er octobre 2017¹
- La province ou autre juridiction dont vous êtes résident
- Votre type de couverture – individuelle ou familiale
- Si vous aviez une couverture familiale
 - La date de naissance de votre conjoint
 - Le sexe de votre conjoint
 - L'âge de votre conjoint au 1er octobre 2017

Pour de plus amples renseignements concernant la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité, veuillez consulter l'annexe « B » de l'Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités, qui se trouve sur le site web du Contrôleur à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

4. Qu'arrive-t-il si j'ai une garantie client livrée par une Entité Sears Canada?

Une réclamation à l'égard des garanties clients qui vous ont été livrées par une Entité Sears Canada sera présumée d'avoir été présentée en votre nom. **Il n'y a rien que vous pouvez faire à l'heure actuelle.**

5. Qu'arrive-t-il si j'étais admissible à un rabais de membre à vie?

Si vous étiez admissible à un rabais de membre à vie dans le passé, une réclamation de 840 \$ a été présentée en votre nom. **Il n'y a rien que vous pouvez faire à l'heure actuelle.**

6. Qu'arrive-t-il si j'ai d'autres réclamations à l'encontre des Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants?

¹ Date à laquelle les Entités Sears Canada ont cessé de faire les paiements au titre de l'assurance vie, prestations de soins de santé et dentaires aux retraités admissibles au régime de prestation de retraité.

Si vous croyez que vous avez une réclamation à l'égard de montants qui vous sont dus par les Entités Sears Canada ou leurs administrateurs et dirigeants autres que (i) des réclamations liées à la couverture d'assurances maladie, dentaire ou vie des retraités (ii) des réclamations liées au volet des prestations déterminées du Régime de retraite de Sears ou relatives au Régime de retraite complémentaire de Sears Canada inc. (iii) des réclamations portant sur le rabais de membre à vie (iv) des réclamations liées à une garantie que vous pourriez avoir avec les Entités Sears Canada, vous devez présenter un formulaire de Preuve de réclamation ou de Preuve de réclamation liée aux administrateurs et dirigeants (D&O) au Contrôleur **d'ici le 9 avril 2018 à 17 h (heure de Toronto)**. Rappelons qu'une Preuve de réclamation ou une Preuve de réclamation liée aux administrateurs et dirigeants (D&O) peuvent également être déposées si vous voulez déposer votre propre réclamation à l'égard de tout droit que vous pourriez avoir en vertu du Régime de retraite complémentaire.

Vous pouvez trouver le formulaire de Preuve de réclamation ou de Preuve de réclamation lié aux administrateurs et dirigeants (D&O) et des lettres d'instructions sur la façon de présenter ces formulaires sur le site web du Contrôleur à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/> sous la section intitulée « Ordonnance de procédure de réclamation pour les employés et les retraités ». Si vous n'avez pas accès au site web du Contrôleur, vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com pour demander des copies de ces formulaires.

7. Vais-je recevoir le plein montant de mes réclamations?

Non. Tout montant qui vous est distribué à l'égard de votre Demande de prestations de retraité ou d'autres réclamations sera beaucoup moins important que le montant indiqué dans votre Relevé de demande de prestations de retraité, car il est attendu que les fonds disponibles aux fins de distribution soient beaucoup moins importants que le montant dû aux créanciers. Par conséquent, les créanciers, y compris les retraités des Entités Sears Canada et leurs conjoints survivants ayant des réclamations prouvées à l'encontre des Entités Sears Canada recevront seulement un pourcentage de leur réclamation. Selon le treizième rapport du Contrôleur en date du 18 février 2018, le Contrôleur prévoit que les recouvrements de réclamations potentiels pour les retraités et les autres créanciers se trouvant dans la même situation seront dans la plage de 0 % à 10 % (selon le traitement prioritaire de certaines réclamations). Par exemple, si un retraité a une Demande de prestations de retraité de 1 000 \$ et que le pourcentage de recouvrement est de 5 %, le retraité recevrait une distribution en espèces de 50 \$.

8. À quel moment puis-je m'attendre à recevoir un paiement à l'égard de ma réclamation?

La détermination des paiements n'a pas encore été faite. Cette détermination peut prendre plusieurs mois à réaliser. Continuez de consulter les sites web de l'Avocat désigné en matière de pension et du Contrôleur pour des mises à jour aux calendriers des paiements de réclamation prévus.

9. Je ne suis pas d'accord avec les Renseignements personnels indiqués dans mon Relevé de demande de prestations de retraité ou je souhaite présenter un Avis de proposition de révision. Comment dois-je procéder?

Demandes de correction

Si vous n'êtes pas d'accord avec les Renseignements personnels indiqués dans votre Relevé de demande de prestations de retraité, vous devez présenter une Demande de correction au Contrôleur **avant le 7 mai 2018 à 17 h (heure de Toronto).**

Vous pouvez présenter une Demande de correction en corrigeant vos Renseignements personnels directement sur le site web des réclamations du Contrôleur <https://retiree.searsclaimsite.com> suivant l'ouverture d'une session en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe indiqués dans l'avis de mise à jour de procédure de réclamation des employés et retraités ci-joint. Si vous ne trouvez pas votre nom d'utilisateur et mot de passe, veuillez communiquer avec le Contrôleur par courriel à l'adresse suivante : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

Si vous n'avez pas accès au site web des réclamations du Contrôleur, vous pouvez également remplir le formulaire de Demande de correction de retraité ci-joint et l'envoyer au Contrôleur par courriel ou par la poste à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada inc., Contrôleur de Sears Canada
Tour TD Waterhouse
79, rue Wellington Ouest
Suite 2010, C.P. 101
Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Processus de réclamation des employés et des retraités de Sears Canada
Courriel : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com

Avis de proposition de révision

Si vous ne voulez pas que votre Demande de prestations de retraité soit calculée en utilisant la Méthodologie relative à la demande de prestations de retraité, vous devez présenter un Avis de proposition de révision indiquant votre méthodologie proposée et un calcul du montant révisé de votre Demande de prestations de retraité au Contrôleur avant le 7 mai 2018 à 17 h (heure de Toronto).

Vous pouvez envoyer votre formulaire d'Avis de proposition de révision rempli au Contrôleur à l'adresse indiquée plus haut.

Veillez vous assurer de suivre les instructions indiquées dans le formulaire d'Avis de proposition de révision.

10. Avec qui dois-je communiquer si j'ai d'autres questions?

Pour consulter les documents juridiques, les ordonnances et d'autres documents accessibles au public concernant les procédures aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), veuillez consulter le site web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>.

Vous pouvez également poser des questions au Contrôleur par courriel à l'adresse SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CORRECTION DE RETRAITÉ¹

À : FTI Consulting Canada inc., en sa qualité de Contrôleur des Entités Sears Canada chargé par le Tribunal (le « **Contrôleur** »)

N° D'EMPLOYÉ : _____
(Insérez le numéro d'employé tel qu'il se trouve sur la déclaration de demande de prestations de retraite)

DE : _____ (le « **demandeur** »)

(Insérez le nom légal complet et l'adresse du demandeur qui soumet cette demande de révision)

RE : Demande de correction pour retraité

En respect des procédures de réclamations des employés et des retraités élaborées par le conseil des représentants des employés, le conseil des représentants des pensionnés, le Contrôleur et les Entités Sears Canada et approuvé par le Tribunal le 22 février 2018, je, le demandeur, fais la demande par la présente d'un changement aux renseignements personnels suivants pour déterminer ma demande de prestations de retraite :

Remarque : Veuillez ne remplir que les sections qui, selon vous, requièrent un changement. Toutes les sections ci-dessous qui, selon vous, sont établies avec exactitude dans votre déclaration de demande de prestations de retraite devraient être laissées vierges.

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	
Genre	
Province ou autre juridiction de résidence	
Protection	[Célibataire ou en couple]

¹ Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans cette demande de correction pour retraité ont le sens qui leur est attribué dans l'ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Cour supérieure de justice) dans les procédures de la LACC des Entités Sears Canada datée du 22 février 2018 (l'« **Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités** »). Vous pouvez obtenir une copie de l'Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités sur le site Web du Contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

Le cas échéant :

Nom légal complet du conjoint ou de la conjointe	
Date de naissance du conjoint ou de la conjointe (JJ/MM/AAAA)	
Genre du conjoint ou de la conjointe	
Nom complet de chaque personne à charge	
Date de naissance de chaque personne à charge (JJ/MM/AAAA)	
Genre de chaque personne à charge	

Commentaires :

Remarque : Veuillez fournir toutes les pièces justificatives. Les renseignements fournis doivent appuyer l'exactitude et la validité des renseignements personnels que vous avez fournis ci-dessus. Toutes les corrections demandées non appuyées par une pièce justificative suffisante pour en être corroborées peuvent ne pas être acceptées par le Contrôleur.

Si vous aimeriez recevoir des communications futures en lien avec les procédures de réclamations des employés et des retraités par courriel, veuillez fournir votre adresse courriel :

EN DATE du _____, 2018.

(Nom du demandeur en lettres moulées)

(Signature du demandeur)

Ce formulaire de demande de correction DOIT être soumis au Contrôleur à l'adresse ci-dessous

au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 7 mai 2018 (la « date limite pour la demande de correction »)

La livraison au Contrôleur peut être effectuée par courrier affranchi, par courrier recommandé, par courrier, par livraison personnelle, par transmission par télécopieur ou par courriel à l'adresse ci-dessous.

FTI Consulting Canada inc., Contrôleur de Sears
Tour Canada TD Waterhouse
79, rue Wellington Ouest,
bureau 2010, B.P. 101
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

Attention : Procédure de réclamations pour les employés et les retraités de Sears Canada
N° de télécopieur : 416 649-8101
Courriel pour réclamations de retraité SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com

Les demandeurs peuvent également, et y sont en fait fortement encouragés, soumettre toute demande de correction de retraité en corrigeant leurs renseignements personnels directement sur le site Web des réclamations faites au Contrôleur au <https://retiree.searsclaimsite.com> et de se connecter en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, qui leur sont fournis dans la lettre de mise à jour aux employés et retraités qui leur a été envoyée par le Contrôleur. Si vous n'arrivez pas à trouver votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, veuillez contacter le Contrôleur par courriel à l'adresse suivante : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com.

En respect de l'Ordonnance sur les procédures de réclamations des employés et des retraités, les avis sont réputés être reçus par le Contrôleur au moment de la réception effective par le Contrôleur pendant les heures normales d'ouverture et un jour ouvrable, ou si livrés en dehors des heures normales d'ouverture, le jour ouvrable suivant.

Si vous omettez de remplir une demande de correction pour retraité avant la date limite de demande de correction, le montant de votre déclaration de demande de prestations de retraite vous sera exécutoire dans votre déclaration de demande de prestations de retraite, sujet à tout avis de demande de révision qui peut vous être soumis en vertu de la méthodologie à être appliquée pour calculer votre demande de prestations de retraite, dans la mesure où vous êtes admissible à soumettre un tel avis. Normalement, si vous n'êtes **pas** représenté par un conseil des représentants des pensionnés, vous êtes admissibles à soumettre un avis de demande de révision.

Le formulaire d'avis de demande de révision est joint à votre colis de demandes de prestations de retraite. L'avis de demande de révision est également accessible sur le site Web du Contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/> dans la section nommée « Procédure de réclamation de l'employé et de Reitree ».

SI VOUS OMETTEZ DE REMPLIR UNE DEMANDE DE CORRECTION D'ICI LA DATE LIMITE POUR UNE DEMANDE DE CORRECTION, LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS PAR LE CONTRÔLEUR POUR CALCULER VOTRE DEMANDE DE PRESTATIONS DE RETRAITE VOUS SERONT EXÉCUTOIRES.

FORMULAIRE D'AVIS DE RÉVISION PROPOSÉE¹ POUR UNE CONTESTATION DE LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER UNE RÉCLAMATION RELATIVE À LA FIN D'EMPLOI OU UNE RÉCLAMATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DES RETRAITÉS VISANT LES ENTITÉS DE SEARS CANADA ²

REMARQUE : Vous pouvez SEULEMENT soumettre le présent avis de demande de révision si vous avez reçu une déclaration de réclamation suite à la cessation d'emploi ou une déclaration de prestations aux retraités et que vous êtes un :

- Employé qui est actuellement ou qui était auparavant membre de la haute direction (vice-président ou plus) de l'une des Entités Sears Canada et qui n'était pas admissible à une représentation par Ursel Phillips Fellows Hopkinson LLP, en sa qualité d'avocats des Représentants des Employés ;
- Représentant syndical au nom d'un employé syndiqué ;
- Employé qui avait le droit d'être représenté par les avocats des Représentants des Employés et qui a renoncé à être représenté conformément aux exigences d'ordonnance des avocats des Représentants des Employés ;
- Retraité qui était admissible à la représentation par Koskie Minsky LLP, en sa qualité d'avocats des Représentants des Régimes de retraite, et qui a renoncé à être représenté par Koskie Minsky LLP, conformément aux exigences d'ordonnance des avocats des Représentants des Régimes de retraite (ou un retraité syndiqué qui a renoncé à être représenté par les avocats des Représentants des Régimes de retraite conformément aux exigences de l'Ordonnance de réclamation des Employés et Retraités) ; ou
- Employé qui est actuellement ou qui était auparavant membre de la haute direction (vice-président ou plus) d'une des entités de Sears Canada et qui n'était pas admissible à une représentation par les avocats des Représentants des Régimes de retraite.

Vous aurez été avisé si vous êtes admissible à soumettre ce formulaire d'avis de demande de révision dans la lettre d'accompagnement originale ou par courriel qui vous a été envoyée avec votre déclaration de réclamation relative à la fin d'emploi ou votre déclaration de réclamation relative aux prestations des retraités.

¹ Les expressions majuscules utilisées dans le présent avis de révision proposée ont le sens qui leur est attribué dans l'ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) dans les procédures LACC des Entités Sears Canada datées du 22 février 2018 (l'« **Ordonnance de réclamation des Employés et Retraités** »). Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'Ordonnance de réclamation des Employés et Retraités depuis le site Web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

² Les « **Entités Sears Canada** » sont Sears Canada inc., 9370-2751 Québec inc. (anciennement Corbeil Électrique inc.), 191020 Canada inc. (anciennement S. L. H. Transport inc.), The Cut inc., Services Clientèle Sears inc., Services Initium Logistics inc., Initium Commerce Labs inc., Initium Trading and Sourcing Corp., Centres de revêtement de sol Sears inc., 173470 Canada inc., 2497089 Ontario inc., 6988741 Canada inc., 10011711 Canada inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201531 Canada inc., 168886 Canada inc., 3339611 Canada inc., et SearsConnect.

(A) Les employés représentés par les avocats des Représentants des Employés ; (B) les retraités représentés par les avocats des Représentants des Régimes de retraite ; et (C) Les employés syndiqués qui ne soumettent pas ce formulaire par l'entremise de leur représentant syndical ne sont PAS admissibles à ce formulaire. Tout formulaire soumis par ces personnes sera refusé.

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Numéro d'employé :

*(tel qu'indiqué sur la déclaration de réclamation relative à la fin d'emploi
ou la déclaration de réclamation relative aux prestations des retraités.)*

Nom légal complet du demandeur : _____

Adresse postale complète du demandeur : _____

Numéro de téléphone du demandeur : _____

Numéro de télécopieur du demandeur : _____

Courriel du demandeur :

À l'attention de (Personne-ressource) : _____

(Si vous êtes un représentant syndical qui remplit ce formulaire au nom d'un ou de plusieurs employés syndiqués, veuillez fournir les détails complets de chacun de ces employés syndiqués sur une annexe distincte.)

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR INITIAL AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ ACQUIS LA RÉCLAMATION, LE CAS ÉCHÉANT

(i) Avez-vous acquis cette réclamation par cession? Oui Non
(Si oui, joindre tous les documents attestant de la cession)

(ii) Nom légal complet du demandeur initial : _____

3 CONTESTATION DE LA MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE À UNE RÉCLAMATION RELATIVE À LA FIN D'EMPLOI OU UNE RÉCLAMATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DES RETRAITÉS :

Par les présentes, le demandeur affirme être en désaccord avec la méthode appliquée pour calculer la réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités du

demandeur, telle que décrite dans la réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités, selon le cas, et affirme que la méthode suivante devrait plutôt être appliquée pour calculer la réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités du demandeur, selon le cas

Calcul de la demande de réclamation, tel qu'il est indiqué sur la déclaration de réclamation relative à la fin d'emploi ou de la déclaration de réclamation relative aux prestations des retraités :

Montant de la réclamation relative à la fin d'emploi :

<u>Période d'indemnité de licenciement</u>	<u>Taux horaire de salaire moyen/Salaire</u>	<u>% de majoration des avantages sociaux</u>	<u>% de majoration des cotisations déterminées</u>	<u>Rabais pour les associés</u>
____ Semaines	____ \$	____ %	____ %	175 \$
Valeur de la réclamation :	____ \$	____ \$	____ \$	____ \$

Total de la réclamation relative à la fin d'emploi : \$__

Montant de la réclamation relative aux prestations des retraités :

<u>Réclamation au titre des soins de santé et/ou des soins dentaires</u>	<u>Réclamation au titre de l'assurance vie</u>	<u>Réclamation au titre du régime de retraite Sears</u>	<u>Réclamation au titre du régime de retraite complémentaire</u>
____ \$	____ \$	____ \$	____ \$

La valeur totale de votre réclamation relative aux prestations des retraités est de : \$

Méthodologie proposée par le demandeur pour calculer la réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités :

Calcul de la réclamation tel que proposé par le demandeur :

Réclamation relative à la fin d'emploi : _____ \$

Réclamation relative aux prestations des retraités : _____ \$

4 MOTIFS DE CONTESTATION

(Indiquez en détail les raisons pour lesquelles vous contestez la méthode appliquée pour calculer votre réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités et pourquoi vous croyez que la méthode proposée représenterait mieux la valeur de votre réclamation relative à la fin d'emploi ou la réclamation relative aux prestations des retraités envers les Entités Sears Canada. Veuillez fournir tous les documents justificatifs. Les renseignements fournis doivent étayer la méthodologie et la valeur de votre réclamation telles qu'elles sont énoncées à l'article 3 ci-dessus. Si l'espace prévu ci-dessous est insuffisant, veuillez fournir tous ces renseignements sur un tableau distinct.)

Si vous aimeriez recevoir par courriel les futures communications relatives à ce processus de réclamations des employés et des retraités, veuillez fournir votre adresse de courriel : _____

EN DATE du _____, 2018.

(Inscrire en lettres moulées le nom du demandeur ou, si le demandeur est une société par actions, le nom du demandeur et le nom du signataire autorisé de la société qui signe le présent avis de demande de révision.)

Le présent avis de proposition de révision DOIT être soumis au contrôleur au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 7 mai 2018 (soit à la « **date limite de l'avis de proposition de révision** »). La transmission des documents au contrôleur peut être faite par courrier ordinaire prépayé, par courrier recommandé, par messagerie, par livraison personnelle, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées indiquées ci-dessous.

FTI Consulting Canada Inc., Contrôleur de Sears Canada
TD Waterhouse Tower
79 Wellington Street West
Suite 2010, P.O. Box 101
Toronto, ON M5K 1G8

Attention : Sears Canada Employee and Retiree Claims Process
Fax No.: 416-649-8101
Courriel pour les Réclamations des employés : SearsEmployeeClaimSite@fticonsulting.com
Courriel pour Réclamations des Employés : SearsRetireeClaimSite@fticonsulting.com

Conformément à l'Ordonnance sur la procédure de réclamation des employés et des retraités, les avis sont réputés avoir été reçus par le contrôleur lors de leur réception véritable par le contrôleur pendant les heures normales de travail d'un jour ouvrable ou, s'ils sont livrés en dehors des heures normales de travail, le prochain jour ouvrable.

Si vous ne déposez pas d'avis de proposition de révision avant la date limite prescrite, votre réclamation d'indemnités de départ ou votre demande de prestations de retraite sera réputée être telle qu'indiquée dans votre déclaration de réclamation d'indemnités de départ ou dans votre déclaration de réclamation de prestations de retraite, selon le cas, sujette à toute demande de correction que vous pourriez soumettre concernant les renseignements personnels à appliquer à la méthode de calcul de la réclamation de l'indemnité de départ ou à la méthode de calcul de la réclamation de prestations de retraite, selon le cas, pour calculer votre réclamation d'indemnités de départ ou de prestations de retraite.

On peut également obtenir le formulaire de demande de correction sur le site Web des réclamations du contrôleur à l'adresse <https://retiree.searsclaimsite.com> ou sur le site Web du contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/>.

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'AVIS DE PROPOSITION DE RÉVISION AVANT LA DATE LIMITE PRESCRITE, LA MÉTHODE UTILISÉE PAR LE CONTRÔLEUR POUR CALCULER VOTRE RÉCLAMATION D'INDEMNITÉS DE DÉPART OU DE PRESTATIONS DE RETRAITE SERA JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTE.